



**Séance du
15 avril 2025**

Date de la
convocation :

1^{er} avril 2025

Date d'affichage :

1^{er} avril 2025

Nombre de membres :

En exercice : 50

Présents : 36

Votants : 45

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

Délibération n°20250415-12
Objet : Approbation du Budget annexe « Mobilité » 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Nicole Taris, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Alain Trouessin ; Monsieur Laurent Llopez, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier ; Madame Thérèse Deneufgermain, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Sébastien Godeman ; Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé ayant donné procuration à Madame Anne Dujeancourt ; Madame Catherine Doudet, absente excusée, ayant donné procuration à Madame Claudine Briffard ; Madame Frédérique Chérubin-Quennesson, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Laurent Jacques ; Madame Régine Douillet, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Michel Delépine ; Monsieur Jean-Paul Mongne, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Eddie Facque ; Monsieur Raynald Boulenger, absent excusé ayant donné procuration en raison de l'indisponibilité de sa suppléante, à Monsieur Jérémey Moreau.

Madame Marylise Bovin, Monsieur Daniel Roche, Monsieur Cédric Mompach, Madame Monique Evrard, Madame Catherine Bonay, absents excusés.

Monsieur Vincent Rousselin a été élu secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-36, L. 2121-31, L.2311-1 ;

Vu le débat d'orientation budgétaires qui a eu lieu en séance du Conseil communautaire en date du 18 mars 2025

Vu l'avis de la Commission des finances du 27 mars 2025

Considérant que le budget annexe « Mobilité » 2025 s'équilibre comme suit :

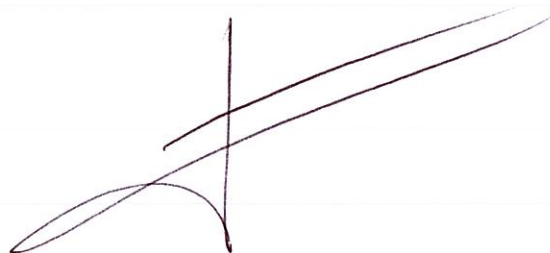
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	935 000.00	935 000.00
Section d'investissement	680 000.00	680 000.00

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le budget annexe « Mobilité » 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	935 000.00	935 000.00
Section d'investissement	680 000.00	680 000.00
Total Budget Mobilité	1 615 000.00	1 615 000.00

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que
dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Eddie FACQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la C CVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;
- Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai